



Femme bleue, femme rose, acrylique sur toile, 120 x 90 cm

Myth stories

Peintures de Maury Samuel

Exposition du 27 juin au 9 juillet 2022

Du lundi au dimanche de 11 h à 19 h

La galerie, 26 rue Bonaparte, 75006 Paris

Commissariat : Véronique Grange-Spahis
veronique.spahis@gmail.com



Myth stories

Regarder les peintures de Maury Samuel, c'est entrer dans un univers onirique. Il y a ce que l'œil perçoit au premier regard, puis notre cerveau prend le relais.

Au-delà de la seule représentation picturale, ce sont alors des histoires incroyables qui nous happent. Chaque tableau raconte un récit, des instants de vie, des instantanés de destinés.

Le titre de l'exposition **Myth stories**, renvoie à un imaginaire fantasmagorique, un espace-temps irréel, mais basé sur un ensemble de mythes liés à une civilisation, une religion ou un thème personnel, celui qui a nourri sa vie et son imagination.

Les mythes racontent des histoires. Que ce soient celles de la mythologie, des religions – les unes se fondant sur et dans l'autre - Ils relatent non seulement l'origine du monde, des animaux, des plantes et des humains, mais aussi tous les événements primordiaux à la suite desquels l'humain est devenu ce qu'il est aujourd'hui.

Maury Samuel, dans ses peintures, nous propose ici une nouvelle version très personnelle, loin des représentations traditionnelles.

La figure féminine est omniprésente dans l'œuvre de l'artiste (même si des personnages masculins apparaissent). Avec leurs grands yeux hypnotiques, nous sommes pris à témoin du poids de leur histoire... De notre histoire à l'instant présent.

Maury Samuel a « *des histoires plein la tête* ». La peinture lui permet de leur donner une présence autre que l'écriture. Par la peinture, Il est à la recherche de l'émotion et nous fait le cadeau de son partage.

Myth stories est la deuxième exposition de Maury Samuel à Paris, après **Ghost shadows** en 2019.

Véronique Grange-Spahis
Commissaire de l'exposition
Critique d'art AICA

Maury Samuel

Maury Samuel est né en Israël et s'est installé aux États-Unis lorsqu'il avait une vingtaine d'années. Il a mené une brillante carrière en tant qu'entrepreneur high-tech, en créant et vendant plusieurs entreprises au cours de sa vie professionnelle.

Lorsque le plus jeune de ses trois fils quitte la maison pour aller à l'université, Maury laisse sa vie professionnelle derrière lui, et retourne à l'école. Il étudie la philosophie et la littérature britannique à l'Université de Columbia à New York puis à l'Université d'Oxford au Royaume-Uni.

En 2009 Maury déménage à Paris, il étudie le français et parcourt l'Europe. Cinq ans après, il commence à écrire, et a depuis publié deux romans d'amour sur le thème d'une saga familiale multigénérationnelle avec des personnages féminins forts.

C'est en 2017, que Maury commence à peindre. Il n'a jamais suivi de cours d'art plastique ni de formation technique. En commençant par des peintures de photos de modèles et d'anciennes photos de famille, il a lentement migré vers d'autres formes de peinture. La peinture acrylique est son médium de prédilection.

En 2018, il peint la première de ses peintures de la série Primitive. Il a été inspiré par un personnage de son deuxième livre, Dahya, une femme berbère vivant dans le désert du Sahara, jeune, sauvage et sans instruction. La peinture la représente dans une violente tempête de sable dans laquelle elle peine à survivre.

S'en suit la série Primitive avec des hommes et des femmes dans diverses situations, humeurs et environnements. L'utilisation de couleurs primaires audacieuses et d'expressions fortes et vives, représente les émotions, les désirs et les peurs des personnages dans des circonstances incertaines et parfois mystérieuses.

Depuis 2020, son inspiration trouve ses sources dans la mythologie et les histoires qui ont bercé son enfance.

Maury vit entre Paris, New-York et Los Angeles.

Quelques œuvres

Les sirènes d'Apollodore : (Pisinoé, Aglaopé, Thelxiépie)

Les sirènes d'Hygin : Télès, Raedné, Molphétès, Tioné



Les sirènes d'Apollodore

Acrylique sur toile
120 x 90

Les Sirènes sont des nymphes célèbres par la douceur de leur chant. Homère n'en connaît que deux, douées, à ce qu'il semble, de la vertu prophétique, et dont il ne donne pas les noms. Elles habitaient, suivant ce poète, une île située entre l'île d'Æa et les rochers de Scylla, sur la côte ouest d'Italie. Là, attirant les marins par leurs voix mélodieuses, elles les retenaient dans une vaste prairie, couverte des ossements des infortunés qui les avaient précédés, et ils y périssaient bientôt. Ulysse échappa à leurs séductions en se faisant attacher au mât de son vaisseau, et en bouchant avec de la cire les oreilles de ses compagnons.

Postérieurement à Homère, on broda le mythe des Sirènes. On leur fabriqua des noms. On chercha, suivant des tendances que nous avons déjà eu occasion de caractériser, à les relier à l'ensemble du système mythologique. Mais ces tentatives, faites à différents âges, offrent nécessairement les plus grandes divergences.



Les sirènes d'Hygin

Acrylique sur toile
90 x 120

Selon **Apollodore** (Mythographe et grammairien d'Athènes qui vécut à Pergame au II siècle avant notre ère) les sirènes sont au nombre de trois : Aglaopé (Belle figure), Aglaophoné (Belle voix) et Thelxiépie (Mots reposants)

Selon **Hygin**, de son nom complet Caius Julius Hyginus (67 av.-17 ap. J.-C.), (auteur et grammairien latin de l'époque augustéenne), elles sont au nombre de quatre : Télès (Perfection), Raedné (dure à l'Épreuve), Molphétès (musicale), Tioné.

Les Trois Grâces



Les trois grâces

Acrylique sur toile
140 x 100

Les Trois Grâces connues comme étant les Charites dans la mythologie grecque, déesses du charme, de la beauté et de la créativité.

Dans la mythologie romaine, elles étaient connues comme les Gratiae (Grâces).

Ainsi, les Grâces seraient, selon l'opinion la plus commune, les filles de Bacchus (le dieu de l'ivresse) et de Vénus (la déesse de l'amour et de la séduction). Les poètes les décrivent comme un groupe ternaire, indissociable, donc très facilement reconnaissable. Elles porteraient les noms de Thalie (la verdoyante), Euphrosyne (la joie de l'âme), et Aglaé (la brillante). Selon la croyance, elles seraient les compagnes de Vénus, et dispenseraient aux êtres humains de bonnes mœurs comme : l'égalité d'humeur, la bonne grâce (d'où leur nom), l'éloquence, la sagesse, et la reconnaissance. Le plus souvent, on les représentait jeunes et nues (ou avec de légères étoffes).

En outre, ces divinités sont considérées comme étant bienveillantes et aimables. Leur culte était remarquable au sein d'autels et de temples, surtout à Delphes, à Elis, à Byzance ou à Périnthe.

La danse des sept voiles



La danse des sept voiles

Acrylique sur toile
100 x 80

Selon Matthieu 14 et Marc 6, Jean-Baptiste fut emprisonné pour avoir critiqué le mariage du tétrarque Hérode Antipas avec Hérodiade, qui avait été la femme d'Hérode II (appelé aussi par les historiens modernes Hérode Philippe Ier ou Hérode Boëthos), fils d'Hérode le Grand et frère d'Hérode Antipas. Hérodiade avait répudié son époux pour se marier avec Antipas, un scandale chez les juifs et un viol de la Torah. Comme Hérode Antipas avait promis à sa nièce et belle-fille une récompense de son choix si elle acceptait de danser pour son anniversaire, Hérodiade persuada sa fille de demander la tête de Jean-Baptiste sur un plateau en échange de sa danse. Contre sa volonté profonde, Antipas dut accéder à cette requête.

La danse des sept voiles a peut-être son origine dans le mythe de la déesse Ishtar et du dieu Tammuz qui appartiennent aux croyances assyriennes et babyloniennes. Selon ce mythe, après la mort de Tammuz, l'amant d'Ishtar, la déesse s'approcha des portes des enfers et voulut à tout prix que le gardien leur ouvrît. Le gardien la laissa pénétrer dans le monde souterrain, en n'ouvrant qu'une porte à chaque fois. À chacune d'entre elles, Ishtar devait se dépouiller d'un vêtement, si bien qu'elle se retrouva nue après avoir passé enfin la septième porte. De colère elle se jeta sur Ereshkigal, déesse des Enfers, mais celle-ci ordonna à sa servante Namtar d'emprisonner Ishtar et de déchaîner contre elle soixante maladies. Après la descente d'Ishtar vers le monde inférieur, toute activité sexuelle cessa sur la terre. Papsukkal, le dieu-messager, rapporta la situation au roi des dieux, Ea. Celui-ci créa un eunuque appelé Asu-shu-Namir et l'envoya vers Ereshkigal, en lui demandant d'invoquer contre elle « le nom des grands dieux » et de lui réclamer le sac contenant l'eau de la vie. Ereshkigal fut prise d'une rage folle en entendant ce qu'on lui demandait, mais elle ne pouvait que céder. Asu-shu-Namir aspergea Ishtar de cette eau, ce qui la ramena à la vie. Ishtar refit alors le chemin inverse en passant par les sept portes (sans Tammuz malheureusement) en recevant une pièce de vêtements à chacune, et elle était entièrement habillée quand elle franchit la dernière porte.

Vigiles urbains



Vigile urbain 2

Acrylique sur carton entoilé
30 x 30

Les vigiles urbains (en latin : vigiles urbani, littéralement « les yeux de la ville ») sont, sous la Rome Antique, les troupes chargées de la lutte contre les incendies et de la police nocturne. Ne disposant que d'effectifs limités sous la République, le service prend de l'importance lors de la réorganisation de la ville de Rome sous Auguste. L'organisation du corps des vigiles reste inchangée jusqu'au Bas-Empire où il devient un service civil sous Constantin. Le corps est finalement dissous, comme les cohortes urbaines, vers la fin du IVE siècle.

Enlil

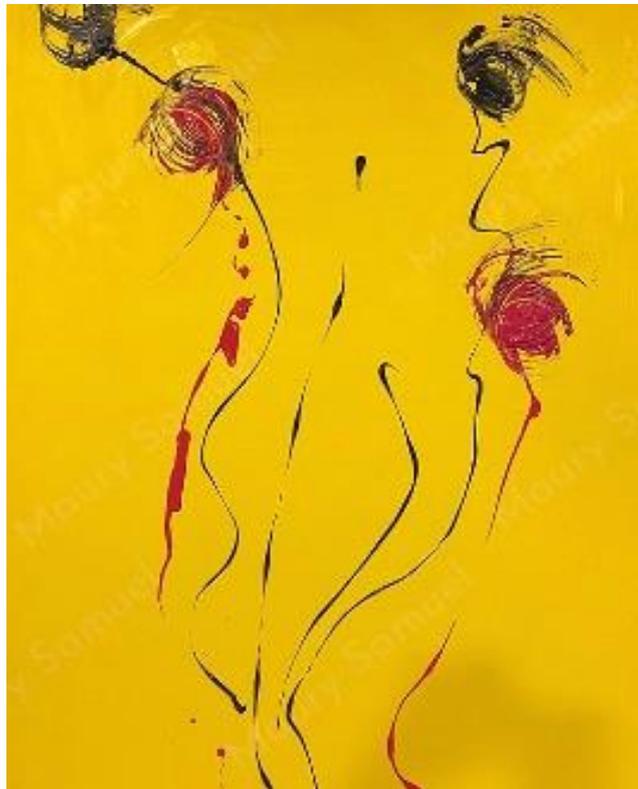


Enlil
Acrylique sur toile
120 x 90

Enlil est le dieu de l'Atmosphère (son nom signifie Seigneur des vents) et roi des dieux au IIIe millénaire avant notre ère. On le retrouve chez les Akkadiens sous le nom d'Ellil.

« Maître des mondes », il possède les tablettes des Destinées, sur laquelle est gravé le sort de l'humanité. Il préside également à l'assemblée des dieux qui fixe les destinées du monde. Dans un sens plus large, il est aussi le dieu de l'esprit qui permet aux êtres de vivre. Enlil devint rapidement le dieu suprême qui possède à la fois l'énergie et la force. Dieu de la Justice il peut à la fois punir ou récompenser. Exécuteur des décisions célestes, il sert d'intermédiaire et de médiateur entre son père An et les humains de la Terre. Dépositaire des insignes de la royauté, il nomme les rois des hommes, qui deviennent ainsi ses vicaires. Sur les kudurrus il apparaît avec le symbole d'un autel et d'une couronne.

Au IIe millénaire avant notre ère, les Babyloniens lui attribuent l'épithète Bêl, qui signifie « seigneur », avant de le remplacer par le dieu Marduk. Tout comme Anu, il possède sa promenade réservée dans le ciel : la « route de Bêl ». Sa ville de culte est Nippur.



Les deux femmes, acrylique sur toile, 120 x 90

Acheter une œuvre d'art est déductible des bénéfices de l'entreprise

Une entreprise qui achète une œuvre originale peut sous certaines conditions déduire de son résultat annuel, le prix d'achat de l'œuvre acquise.

Pourquoi ?

Façonner et améliorer son image en sponsorisant un artiste vivant, moderniser et décorer vos locaux professionnels avec des œuvres originales : hall d'accueil, salle de réunion, bureaux, salle de repos, communs, showroom, salle d'attente, cabinet, vitrine, magasins, salles de vente, etc.

Comment ?

- ▶ Les œuvres doivent être réalisées par des artistes vivants, et doivent être exposées dans un lieu accessible aux salariés, clients, fournisseurs, etc., pendant la durée d'amortissement de l'œuvre, soit 5 ans.
- ▶ La déduction fiscale effectuée au titre de chaque exercice ne peut dépasser 5 ‰ du chiffre d'affaire annuel de la société.
- ▶ La déduction sera de 20% du prix d'achat de l'œuvre pendant 5 ans.
- ▶ Les œuvres originales d'artistes vivants sont exclues de l'assiette de la taxe professionnelle.

Extrait du Code Général des Impôts correspondant : Art 238 bis AB, acquisition d'œuvres d'art :

Les Sociétés peuvent déduire de leur résultat imposable de coût d'acquisition d'œuvres originales d'artistes vivants inscrites à l'actif immobilisé à condition qu'elles restent exposées au public. Cette déduction s'effectue par fractions égales sur les résultats de l'exercice d'acquisition et les quatre années suivantes pour les œuvres achetées à compter du 1.1.2002 (ou des neuf ou dix-neuf années suivantes pour les autres œuvres, suivant qu'elles ont été acquises à compter du 1.1.1994 ou avant cette date).

La déduction effectuée au titre de chaque exercice, inscrite à un compte de réserve spéciale, ne peut excéder la limite de 5 p. mille du chiffre d'affaires, minorée du total des autres déductions opérées au titre de mécénat.